

ex^e n^o 9360

Le 16 mars

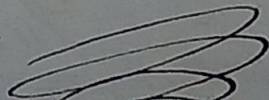
Extrait du registre des délibérations du conseil
municipal de la Commune de Charix

Du douze mars mil huit cent vingt deux

Messieurs Jean Marie Taravel, François Frère Chatron,
François Joseph Martin, Claude Joseph Chatron, Claude Henry
et Jean Claude Colomb membres du conseil municipal de la
Commune de Charix, réunis Extraordinairement au lieu de leurs
séances, sous la présidence du Maire, en exécution de la lettre de
Monsieur le sous-préfet de Mantua sous la date et avec leur M^r.
Claude François Taravel adjoint, appelé pour prendre part à la
délibération qui est relative à la confection d'un clocher neuf à
l'Eglise de Charix :

Où le rapport du maire duquel il résulte que le clocher de
l'Eglise de Charix, construit tout en bois, ne peut subsister plus
longtemps dans son état actuel, et que la chute qui est inévitable,
entraînerait après elle de graves inconvénients et porterait un
préjudice notable à la charpente et à l'intérieur de l'Eglise ; et
la demande qu'il forme de la construction d'un nouveau clocher
et des fonds qui seront nécessaires pour solder les travaux relatifs à
sa confection :

Considérant que les craintes et la demande du maire
sont fondées, qu'en conséquence il est utile et nécessaire
d'examiner aux moyens de pourvoir aux dépenses de cette
construction



Delibère

art. 1^{er}

il sera construit à l'Eglise de Charin un clocher neuf, qui sera placé sur la grande porte de cette Eglise, fait en pierre de taille et carreaux peints selon le devis qui en sera ~~fait~~ dressé par l'architecte qui sera appelé à cet effet par les soins du maire

Art. 2^o

L'adjudication en sera donnée à la Chaux des Roches, selon le mode qui sera arrêté dans le cahier des Charges de cette adjudication.

Art. 3^o

il sera pourvu aux frais de cette dépense au moyen du produit d'une vente de huit cent pieds d'arbres sapins faite dans les quarantiers des forêts de la Commune

Mais le préfet est prié d'en solliciter la demande auprès des agents de l'administration forestière

Ainsi délibéré séance tenant, audit Charin les jour, mois et an susdits et signé au registre Jean Marie Taravel, François Trévis Chutrou, Jean Claude Colomb, Chutrou Martin, Henry, Claude François Taravel adjoint et le Maire

Par Extrait

Le Maire



N^o 4208

Il la présente L'assemblée 1^{re} les
Trois Verbaux d'adjudication de 800 arbres vendus dans
Les quarantiers en réserve du Bois Communaux de Charin & May

Les 27 août 1818, 29 mai 1819 & 29 Juillet 1820 pour
 Le prix principal de 17,550 francs (dix sept mille cinq cent cinquante francs)
 2^o Le prix de 1^{er} de vente de 676 chablis tout
 La majeure partie de ces bois dans les quantités
 Réservées à l'usage de la 1^{re} finie courant pour le prix
 Principal de 600 francs (vingt mille six cents francs).
 Le Sous-Inspecteur des forêts sous-rogé qui
 connaît parfaitement l'état de la réserve des forêts
 appartenant à l'Etat est d'avis qu'il n'y a pas
 lieu d'accorder la coupe demandée.
 Fait le 30 Juin 1822.
 Jago

